

1-Stratégie européenne au Maroc

« Sécuriser la frontière sud méditerranéenne ou s'ouvrir sur un espace naturel »

2-Lieutenant colonel, DRISSI MOULY AHMED, MAROC

3- 25 février 2000

4- Division C, groupe C2

5- Mémoire de stratégie

6- Résumé de synthèse :

La richesse des pays européens a pu être construite, par les échanges commerciaux à leur avantage. Le Maroc, voisin immédiat, pourrait être considéré comme un partenaire économique et culturel à part entière. Or, la déclaration de Barcelone, dans son volet politique d'une part, et dans son objectif socio-économique d'autre part, privilégie l'aspect commercial et sécuritaire. Le mouvement d'immigration, fondateur des métissages et des civilisations ne pourront être contrecarrer tant que persiste ce déséquilibre économique et financier à l'avantage de l'Europe.

7- Mots clés :

- UNION EUROPEENNE
- MAROC
- DIFFERENCES IDENTITAIRES
- ISLAM/ISLAMISME
- MODERNITE
- ECHANGES COMERCIAUX DESEQUILIBRES
- AGRISSIVITE ECONOMIQUE
- LA PECHE
- LA DETTE
- FLUX MIGRATOIRE
- APPOVRISSEMENT DU SUD AU PROFIT DU NORD
- POSITION STRATEGIQUE
- ACCORDS DE BARCELONNE
- RELATION MAROCO6FRAN9AISE

Introduction

Situé sur la rive sud de la Méditerranée, le Maroc est depuis des siècles le lieu de flux et de reflux des Européens, du moins ceux de la rive nord de la Méditerranée. Deux périodes ont marqué les peuples de ces deux rives: d'une part, la conquête de la péninsule ibérique au VII^e siècle et, d'autre part, la colonisation du Maghreb au XIX^e siècle.

Devenu indépendant en 1956, le Maroc a la possibilité de s'ouvrir sur l'Afrique subsaharienne au Sud pour reprendre sa place historique, de s'affilier au panarabisme à l'Est ou de maintenir ouverte la passerelle européenne au Nord pour achever une mutation déjà entamée de sa société. Il fait sien ce dernier choix au moment où le nationalisme arabe et le communisme sont à leur apogée. En effet, convaincu par une géographie et par une histoire commune avec l'Europe, le Maroc s'applique à renouer des relations d'un nouvel ordre avec cette dernière. Feu Hassan II avait synthétisé ces aspirations en disant : « *Le Maroc ressemble à un arbre dont les racines nourricières plongent profondément dans la terre d'Afrique ; dont le tronc est ancré dans la tradition arabo-musulmane, et qui respire grâce à son feuillage bruissant aux vents d'Europe.* »

Le Maroc a effectivement demandé, il y a quatorze ans de cela, l'adhésion à l'Union européenne, requête qui a été refusée. Cette opportunité perdue, même en écartant l'union totale, pouvait avoir comme objectif un partenariat qui, d'une part, aurait stimulé la confiance des investisseurs européens et, d'autre part, aurait abouti aux réformes de modernité.

Etant géographiquement sa zone de sécurité et historiquement son espace naturel, pourquoi le Maroc n'a-t-il pas suscité l'intérêt européen après sa décolonisation, comme c'est le cas actuellement des pays de l'est après la chute du communisme ?

Deux questions s'imposent d'elles-mêmes : Est-ce la volonté profonde des populations européennes de s'isoler par rapport à la population marocaine ? Ou est-ce celle de leurs Etats respectifs de vouloir continuer à entretenir des échanges profitables – en Europe – comme auparavant, sans se soucier du niveau de vie des populations locales ? Plusieurs causes sont à l'origine de ces attitudes. Un aperçu historique et une mise en relief des différences identitaires des deux communautés pourraient aider à mieux comprendre la situation. Les échanges politiques et commerciaux, quant à eux, seront un indicateur de la stratégie de l'Union européenne au Maroc.

1. – HISTORIQUE

1.1. – Géographie et populations

Appelé jadis par les Arabes l'Extrême - Occident, le Maroc se caractérise par une situation géographique unique et une diversité de populations sans pareil. Ses côtes occidentales sont baignées par l'océan Atlantique. Le Nord ouvre sur la Méditerranée ; quant au sud, le désert n'y constitue qu'un trait d'union avec l'Afrique noire. Ainsi, la dimension africaine du sud du pays répond à un septentrion tourné vers l'Andalousie et vers l'Europe. C'est aussi un ensemble subtil et équilibré de tous les reliefs : plaines riches en cultures, terre aride, déserts, montagnes, plages.

Le Maroc est également doté de climats divers, climat méditerranéen en général, mais aussi des microclimats dus aux montagnes de l'Atlas et au Gulfstream atlantique (la ville d'Essaouira a une température qui varie entre 18 et 25 °C en toutes saisons).

L'histoire des populations, pour sa part, semble avoir pourvu le Maroc d'une générosité semblable à celles constatées aux niveaux géographique et climatique.

Les populations indigènes du Maroc, provenant probablement d'Europe ou d'Asie, donnent naissance aux ancêtres des Berbères. Les Phéniciens, au IV^e siècle av. J.-C., y établissent des comptoirs. Les villes de Tanger et Tétouan sont fondées. Les Romains, par l'intermédiaire des dynasties locales (Juba II), inaugurent une brillante civilisation Romano-berbère. L'agriculture se développe tandis que le commerce prospère. Le christianisme est introduit au IV^e siècle après J.-C. Le judaïsme se trouvait déjà établi dans tout le pays ainsi qu'une croyance païenne. Les Byzantins reprennent le contrôle vers 530. Cependant, ce peuple qui supportait mal l'omnipotence des fonctionnaires de cet empire et l'extrême centralisation du système, fait bon accueil aux idées véhiculées par l'Islam dès 681.

1.2. – Les différentes dynasties de l'Empire marocain

Prônant l'égalité entre tous les croyants, les tenants de la nouvelle religion trouvent chez les lettrés chrétiens et les juifs autochtones le cadre administratif. Sous l'impulsion politique du système central du Moyen-Orient, le chef militaire berbère Tarik traverse le détroit vers la péninsule ibérique. L'influence marocaine dure six siècles. Ayant fait sécession avec l'administration centrale du Moyen-Orient vers 786, des dynasties locales se succèdent sur le trône à Fès ou à Marrakech, capitales d'un empire appelé « Extrême -Occident ».

La dynastie des Almoravides, guerriers rigoristes, s'étend en 1086 – en plus de l'Espagne – vers l'Est et le sud, en direction de l'Afrique noire. Au XII^e siècle, les Almohades, dynastie berbère ayant uni tout le Maghreb, se maintiennent difficilement en Andalousie. La *Reconquista*, soutenue par Rome, gagne bientôt le territoire marocain même où un million de Mauresques musulmans et de Juifs doivent fuir l'Inquisition. Le prince de Cordoue, le dernier de série, est battu en 1492.

Les sultans chérifiens, dynastie actuelle, s'engagent, dès leur accession au pouvoir, à contenir la pression turque à l'Est et la pression européenne au Nord. Mais les puissances européennes qui viennent à bout de l'Empire ottoman profitent de l'affaiblissement du royaume pour signer des traités commerciaux à leur avantage : le Royaume-Uni en 1856, la France en 1863.

La conférence d'Algésiras place le Maroc sous le protectorat français et espagnol en 1912. Lors de la Seconde Guerre mondiale, le roi Mohamed V s'engage aux côtés des Alliés : les soldats marocains se distinguent sur le front italien. Par ailleurs, un nationalisme grandissant conduit la France et ensuite l'Espagne à lui accorder l'indépendance en 1956.

2. – LA DECOLONISATION

2.1. – L'indépendance inachevée

Malgré un loyalisme sans faille pendant la Seconde Guerre mondiale et les pressions américaines exercées dès la fin cette guerre, les pays européens n'ont consenti l'indépendance au Maroc en 1956 que sous la pression d'une action nationaliste parfois douloureuse. Le territoire marocain, convoité au début du siècle par toutes les puissances européennes, se trouve divisé en quatre zones : deux zones sous domination espagnole (l'une au Nord et l'autre au Sud), une zone principale (au centre) attribuée à la France et une quatrième zone placée sous le contrôle administratif de chacune des puissances européennes, à tour de rôle.

La récupération en 1975 de la zone sud (Sahara occidental) n'a pas mis fin à cette division car, le contentieux avec l'Espagne concernant les enclaves du nord, Ceuta et Méhilia, reste à nos jours non résolu.

2.2. –Le maintien de la vision coloniale espagnole

Cette politique d'occupation, mal acceptée par le Maroc, continue néanmoins à servir de base à la stratégie espagnole. Alberto Martin Artajo, ancien ministre des Affaires étrangères, dit dans son ouvrage *Geopolítica y Strategia*: « *Au regard du monde, l'Espagne est une maison à quatre façades : une au nord, s'ouvre en direction de l'Europe ; une autre, tournée à l'Ouest, observe l'Amérique lointaine ; la troisième, vers le Levant, nous place face à la Méditerranée; celle du sud regarde vers l'Afrique.* »

A partir des années 80, une fois clairement affirmée sa vocation européenne et occidentale, l'Espagne s'attache à montrer que la meilleure contribution qu'elle puisse apporter à la défense occidentale se situe précisément dans le détroit de Gibraltar, dont elle occupe les deux rives. Plusieurs éléments font du détroit un lieu de prédilection pour l'Espagne, tant sur le plan diplomatique que du point de vue sécuritaire.

Cette stratégie montre que les mutations à l'Est et l'action menée par les pays occidentaux en faveur des anciens satellites de l'Union soviétique, ont conduit l'Espagne à réaffirmer son ancrage méditerranéen, dévoilant sa préoccupation quant au retrait de la Communauté occidentale des pays de la rive sud. Aussi, bien que l'Espagne se soit défendue au cours de la dernière décennie de vouloir militariser ses relations avec le Maghreb, la composante militaire existe bel et bien dans ses relations, en particulier avec le Maroc, du fait de ces enclaves encore occupées.

Compte tenu de la transition démocratique et des positions initiales du parti socialiste espagnol vis-à-vis des questions internationales, on s'attendait à ce que l'arrivée au pouvoir de ce dernier ouvre de nouvelles perspectives de dialogue entre le Maroc et l'Espagne. Or, très vite, les socialistes espagnols font montre d'une attitude conservatrice, qui aboutit aujourd'hui à un statu quo présageant que l'appartenance de ces enclaves à l'Espagne n'est pas susceptible d'être remise en cause. Singulière attitude puisque l'Espagne elle-même revendique l'enclave de Gibraltar au Royaume-Uni.

3. – UNE DIFFERENCE IDENTITAIRE NON PERÇUE COMME RICHESSE

Auparavant, les Marocains percevaient la modernité caractérisant la société européenne comme une conquête de la chrétienté. Par ailleurs, les intellectuels occidentaux considèrent l'Islam, d'une façon permanente, comme une entrave à la modernité.

3.1. – L'impact de la colonisation dans la société marocaine

Personnellement, je pense que la difficulté du Maroc à suivre l'évolution de la société européenne tient principalement à son handicap à se situer hors du champ religieux. La colonisation est perçue comme une conquête chrétienne : souvenir de la *Reconquista* en plus d'un activisme religieux mené dans les régions berbères, parallèlement à une administration laïque. La défense de l'identité se manifeste par le refus d'assimiler certaines valeurs modernes. Par ailleurs, les colons qui se sont appropriés les moyens de production locaux et se sont donc rapidement enrichis, forment une société à part. Dorénavant, dans toutes les anciennes villes marocaines, se trouve un quartier appelé « ville nouvelle », lieu d'implantation de cette population.

Dès l'indépendance, ces populations quittent le Maroc, expatriant une grande partie de ces richesses. Ce départ rapide est considéré par la plupart comme une intrigue. Un ancien colon me confia dernièrement : « *Comment rester alors qu'on devait renoncer aux énormes avantages qu'on avait par rapport au reste de la population ?* »

Toutefois, une partie de la bourgeoisie musulmane et la communauté juive, par le biais de rapports professionnels ou amicaux, assimilent ces valeurs européennes et accèdent par conséquent à cette modernité. L'apprentissage du français et de l'espagnol permet l'ouverture sur le monde extérieur. Dans les années 60, après le départ des colons, a lieu le boom de l'imitation de l'Occident. Les villes de Rabat, Casablanca et Mekhnès vivent désormais au rythme de la mode parisienne. Les Européens quant à eux continuent à ignorer les valeurs musulmanes.

On peut dire en fin que les deux sociétés ont bien vécu côte à côte, mais sans se connaître vraiment jusqu'à communiquer et échanger leurs valeurs.

3.2. – Evolution de l'islam sunnite

Depuis quatorze siècles, le Maroc est régi par les règles du droit islamique. Les autres religions monothéistes, à savoir la religion chrétienne et la religion juive, ont-elles aussi été pratiquées dans une quiétude totale. L'interprétation du Coran, faite par l'école sunnite malékite, a pris le dessus. La porte de l'Ijtihad (nouvelle interprétation), qui autorise une

certaine souplesse dans la recherche des modalités de mise en œuvre de la loi musulmane dans les sociétés modernes, n'est jamais fermée sauf dans le cas d'un texte explicite.

L'histoire relate l'échec de bien des projets novateurs de l'Islam. Al Ghazali fut un réformateur accusé d'athéisme. Ses écrits furent interdits. Devant cet état de faits, la plupart des penseurs musulmans s'orientent vers les sciences pures. Parmi eux, deux personnages andalous du XI^e siècle marquent l'histoire de cette entreprise. Le premier, Ibn Sina (980-1037), connu sous le nom d'Avicenne, tout à la fois médecin et astronome, laisse un ouvrage *le Canon de la médecine*, qui constituera la base de l'enseignement médical en Occident. Le second, Ibn Rochd (1126-1198), connu sous le nom d'Averroès, est un médecin, mathématicien et philosophe. Il incitera Thomas d'Aquin à réintroduire la pensée grecque dans la chrétienté. Les émirs andalous sous la surveillance du Sultan de Fès, particulièrement celui de Cordoue, défendront ces penseurs. On évitera ainsi le procès d'un Galilée arabe.

Je penche à croire que la cause principale de l'arrêt brutal de cet extraordinaire développement de la science musulmane est d'ordre politique. La religion, incitant à la réflexion, encourageait la recherche du savoir. Mahomet a dit : « *Recherche le savoir de ta naissance à ta mort, jusqu'en Chine s'il le faut.* ». Face à ces brillants savants, intellectuellement attirants et religieusement menaçants, les autres religions réagissent. Les Juifs, a-scientifiques jusque-là et vivant en toute quiétude en Andalousie, créent l'université talmudique de Cordoue (1022), dont est issu l'un des grands penseurs juifs, Moïse Maimonide (1135-1204). Médecin, théologien et philosophe, il a cherché à montrer l'accord entre la foi et la raison et à rapprocher le judaïsme de la pensée d'Aristote. Persécuté par l'Inquisition à cause de ses idées, il quitte l'Espagne et s'installe à Fès.

L'Arabe, religieux curieux, s'intéresse d'abord à la science fondamentale. Beaucoup d'historiens occidentaux pensent que la science arabe est à l'origine de l'essor de la science juive d'abord, et chrétienne ensuite. D'aucuns croient encore que les six siècles d'influence musulmane en Europe se sont faits uniquement par le sabre. La *Reconquista* espagnole fait découvrir à la chrétienté guerrière une société musulmane cultivée et raffinée. On rapporte du mythe mauresque de Séville qu'une princesse à qui on venait d'annoncer brutalement que les soldats espagnols étaient aux portes de la ville déclara : « *Vous m'avez fait peur ! Je croyais qu'une corde de ma guitare avait encore lâché.* »

3.3. – Interprétations modernes de la loi musulmane

Au début de ce siècle, une génération de penseurs musulmans, loin de la science pure –devenue science et technologie entre les mains des Occidentaux –, relance le débat sur la modernité de la société. Ces penseurs rassurent d'abord les théologiens sur le caractère sacré des préceptes et des fondements de l'Islam. Ces fondements, ont-ils affirmé, sont de véritables garde-fous, à défaut desquels tous les dérapages seraient permis. Par cette vue globale, ils trouvent un terrain d'entente avec les religieux. On ne le répétera jamais assez, l'Islam peut véhiculer un discours novateur. Encore faut-il mettre un terme au discours rétrograde, se voulant islamiste sans vraiment l'être, et un discours libertaire, se voulant moderniste, sans l'être davantage.

Signalons que la *Moudawana* (texte des libertés individuelles au Maroc) est de nouveau en révision actuellement. Elle avait fait l'objet d'une révision en septembre 1993, mais un texte ne vaut que par sa pratique. Au Maroc, on ne peut pas dire que les textes soient le véritable handicap à l'émancipation de la femme. Cela découle plutôt de la culture et du développement social. D'autant plus que la polygamie qui focalise tant de passions, n'est en aucune façon obligatoire. Les statistiques montrent qu'elle n'est plus d'actualité depuis plus d'une génération.

A mon avis, l'échec de la lutte des femmes dans les pays musulmans est à imputer au discours anti-Islam en général, car amalgamer Islam et dangerosité, c'est faire fi de toute la générosité et la spiritualité musulmanes. Le défi à relever consiste à introduire le critère de modernité dans les relations homme-femme et influencer ainsi positivement les pratiques des Musulmans, car l'Islam a le mérite de mettre l'homme et la femme sur un même pied d'égalité et ce, depuis quinze siècles. Cette égalité se fonde sur la suppression des discriminations raciales, sexuelles, religieuses et sociales : « *Oh, hommes, votre Dieu est un, votre père est un, vous êtes tous issus d'Adam et Adam de la poussière* »(verset du Coran)

L'image qu'a l'Europe des populations musulmanes, y compris celle du Maroc, est faite donc de passion plutôt que de compréhension.

4. – L'Islam perçu comme un facteur de guerre par l'Europe

L'Islam est considéré non seulement comme un frein à la modernité, mais bien plus comme un ennemi potentiel de l'Occident.

4.1. – L’islam, nouvel ennemi potentiel

En France, la menace communiste fait place à la menace islamique. 55% des Français considèrent l’Islam comme un facteur de guerre, rapporte *le Monde*, suite à un sondage organisé en octobre 1986. En mars 1988, un autre sondage porte ce chiffre à 77%.

Ainsi, dans l’imaginaire collectif des Français, et à partir de faits fortement médiatisés (attentats, prises d’otages, guerre du Golfe, etc.), la menace viendrait non plus de l’Est mais du Sud. On ne dissocie plus Arabe de Musulman, intégrisme de recherche d’une identité nationale. Au nom de cette confusion, se trouvent justifiés racisme, ventes d’armement, soutien de certains régimes illégitimes, et bientôt, les expéditions militaires. Une mécanique alimentée par une main invisible difficile à enrayer.

Cette nouvelle équation de la menace, très influencée par l’extrême droite américaine (Huntington), tend à vouloir légitimer une politique impérialiste où l’essentiel est d’assurer les moyens de faire du commerce profitable, et contrer l’immigration par la force.

4.2. – Le terrorisme, synonyme de musulman

A partir de 1987, une autre psychose s’installe en France : la crainte de représailles libyennes au raid américain sur les villes de Benghazi et Tripoli. La tension atteint un degré tel que le ministre de la défense intervient pour calmer les esprits : « *Kadhafi ne nous a pas menacés de ses commandos...* »

Selon certains sociologues, le terrorisme n’est pas un fait religieux. Le monde évoluant rapidement, le changement qui en résulte crée des angoisses. Cependant, certains individus sans scrupules ayant bien perçu la fragilité psychologique d’autrui, proposent des idéologies ou des produits octroyant une fausse sécurité. De ce fait, ces « soumis » se retrouvent dépendants d’une personne ou d’une doctrine, privés de toute liberté. Ils deviennent ainsi les instruments de l’intolérance.

Par ailleurs, à partir de 1988, on assiste à un rapprochement spectaculaire entre la France, l’Italie et l’Espagne, en vue de coordonner leurs actions établies en matière de sécurité. Les *Accords de Schengen* prennent forme et sont le résultat de cette volonté de sécuriser les frontières.

4.3. – Les Marocains sont des musulmans et non des islamistes

Partie intégrante du monde arabo-musulman, le Maroc y tient une place particulière. Constitué en Etat-nation depuis des siècles et préservé pour l'essentiel durant l'épisode colonial, il paraît aujourd'hui le mieux protégé de la déstabilisation que connaissent la plupart des Etats voisins, tant par sa situation géographique que par son régime monarchique.

Pour une grande partie des populations maghrébines, les indépendances ont mal tenu leurs promesses. Ces masses déshéritées et désillusionnées se détachent de l'Etat et des dirigeants dont elles n'attendent plus grand-chose. L'espérance se porte alors sur le rêve de la constitution d'une société islamique idéale, qui dispenserait enfin dignité et justice.

De nos jours, certains mouvements politico-religieux semblent être les seuls en mesure de mettre à profit ces sentiments d'injustice, d'humiliation et d'exclusion qui se développent, afin d'édifier un ordre social et politique meilleur. Toutefois, la population marocaine est toujours attachée à sa monarchie ouverte aux valeurs islamiques et occidentales. Ce système politique puise sa force dans la conjonction de plusieurs facteurs déterminants, à savoir :

-sa dimension spirituelle et religieuse : le roi est descendant du prophète Mohammed, il est à la fois le chef politique et religieux ;

-sa dimension historique et culturelle : depuis ses origines, il y a douze siècles, la royauté réunit les différentes composantes dans la construction du fait culturel, national ou étatique ;

-sa dimension nationale moderne : le roi Mohammed V s'est associé très tôt à la résistance marocaine pour contrer la domination coloniale. De son côté, Hassan II fut le « héros » de la réunification par la reprise du Sahara occidental.

Si la conjoncture particulièrement dramatique que traverse aujourd'hui l'Algérie accapare l'attention, nombre de ses ingrédients restent indécélables, si ce n'est à un faible niveau au Maroc.

4.4. – L'évolution de la démocratie au Maroc

Sous sa forme moderne, la démocratie est devenue une valeur universelle. Sans pour autant en adopter le modèle européen, le Maroc a tenté, depuis son indépendance, – tout en maintenant ses liens avec le monde arabo-musulman – de cultiver cette différence en construisant une monarchie constitutionnelle.

Il ne fait aucun doute que son système de gouvernement est dans le sillon du modèle européen. L'engagement du Maroc dans le camp européen, marqué par la réactivation de ses liens historiques avec l'Espagne, sa candidature à la Communauté économique européenne ou encore ses liens avec Israël, par le truchement de sa communauté juive, sont autant d'indices de sa volonté d'ouverture sur le monde occidental. Cependant, c'est par une application dosée des réformes que sa monarchie, tout en jouant jusqu'à présent un grand rôle dans la vie nationale sous tous ses aspects, a su, en s'appuyant sur le monde rural, alors dominant, associer au pouvoir les forces de gauche issues de la petite bourgeoisie urbaine et du prolétariat.

Les partis politiques de l'opposition USFP (Union Socialiste des Forces Populaires) et l'Istiqlal (Indépendance), longtemps tenus à l'union sacrée instituée autour de la cause de la récupération du Sahara occidental, amorcent un rapprochement avec le palais. Ce dernier, sous la pression d'un mouvement social devenant de plus en plus important, entame la transition vers un gouvernement issu de la majorité, qui sera responsable devant le roi et devant la Chambre des représentants.

En effet, les élections de 1993 donnent, aux partis de gauche, 120 sièges sur les 333 que compte la Chambre des représentants. Deux femmes y siègent désormais. Ainsi, ni la gauche, ni la droite ne sortent majoritaires de ce scrutin. Le roi reconduira alors un gouvernement de techniciens. D'autres femmes y participeront. En 1998, la gauche est sollicitée pour prendre le pouvoir. Abderrahman Youssoufi, secrétaire de l'USFP, est désigné Premier ministre. L'alternance voit enfin le jour.

Quant au peuple marocain, tout en restant profondément attaché à la monarchie, il s'émancipe chaque jour davantage.

5. – INEGALITES DANS LES ECHANGES ENTRE LE MAROC ET LES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE

Pays du tiers-monde, le Maroc n'échappe pas au déséquilibre économique vis-à-vis de l'Europe, situation quasiment commune aux pays du sud par rapport à ceux du nord.

Effectivement, les pays en voie de développement ne recueillent pas les fruits du système commercial international mis en place, étant donné le net déséquilibre existant entre les droits et obligations qu'il comporte, ainsi que pour ce qui est de l'accès aux marchés.

La conférence ministérielle de l'OMC, constituée par le groupe des 77 et la Chine, se tiendra à Bangkok en février 2000. Sa dernière session, tenue à Marrakech le 16 septembre 1999, a adressé la requête suivante aux pays développés : « *Nous demandons aux pays développés l'ouverture de leurs marchés aux exportations des pays en voie de développement ainsi que l'établissement de mécanismes en vue d'une protection équilibrée des ressources naturelles et ce pour venir à bout de la pauvreté et empêcher la marginalisation d'une grande partie de la population mondiale.* »

A mon avis, ce déséquilibre est à imputer d'abord à la non-valorisation des matières premières. Il est à noter également (objet du groupe des 77) que les produits manufacturés ou les produits agricoles (produits d'une façon naturelle), en provenance des pays du tiers-monde, sont marginalisés du fait de la compétitivité, de l'inadaptation au système de commercialisation et de la priorité donnée aux produits communautaires. De ce fait, le flux des échanges commerciaux est presque à sens unique.

5.1. – Instabilité des échanges agricoles entre le Maroc et l'Union européenne

L'exemple de cette instabilité se trouve dans l'accord entre l'Union européenne et le Maroc durant les années 70.

Les deux parties avaient signé des contrats concernant l'exportation des tomates et des agrumes vers l'Europe. Des investissements importants sont alloués à l'agriculture marocaine afin de répondre aux perspectives envisagées par ce nouveau marché. Au début, tout fonctionne comme prévu. Pour faire face à une demande grandissante, des avions de transport militaires sont parfois sollicités pour renforcer la flotte nationale civile dans l'acheminement des primeurs et des produits périssables. A l'issue du premier contrat, des agriculteurs européens dont les Néerlandais s'accaparent le marché.

En effet, la création d'un microclimat dans des maisons en verre assurait déjà le relais de cette légitime production des pays de la rive sud de la Méditerranée. S'ajoutent à cela, d'une part, les accords préférentiels octroyés à l'Espagne, à l'époque futur membre de l'Union européenne, et d'autre part, l'avantage de priorité accordé à l'agriculture israélienne sur l'agriculture marocaine.

Ainsi, en l'espace d'une décennie, l'agriculture destinée à l'exportation doit être restructurée du fait de la difficulté d'écoulement des produits et de la baisse des prix locaux qui ne couvrent pas les frais engagés dans la production.

Durant ces dernières années, par le biais de l'accord de pêche entre le Maroc et l'Union européenne, signé en janvier 1996, les agriculteurs marocains n'auront droit qu'à « 130 000 tonnes comme plafond d'exportations de tomates ». Ces quantités destinées à palier le manque de production européenne en période de gel, se voient appliquer un droit de douane à taux zéro. Mais face à la forte demande européenne, cette quantité est en général dépassée.

Or, le journal *Maroc Hebdo* du 10 janvier 2000 rapporte en titre : « *le torchon brûle entre les exportateurs marocains et l'U.E.* ». Effectivement, les exportations marocaines ont de nouveau allègrement dépassé le quota pendant les deux premiers mois de la saison en cours. Selon des chiffres européens, les exportations atteignent un volume de plus de 14 000 tonnes en octobre et 25 000 tonnes en novembre. Les quotas ayant été dépassés, toute quantité supplémentaire ne saurait être admise dans l'Union européenne que dans les conditions auxquelles sont assujetties les importations en général, c'est-à-dire par le biais du paiement de droits d'entrée.

Des milliers de tonnes de tomates se trouvent ainsi bloqués dans les ports européens. Les exportateurs marocains décident alors de manifester devant le siège du représentant européen à Rabat.

Bien que logique, la réaction européenne coïncide étrangement avec la période de tractations de plus en plus précises pour le renouvellement de l'accord de pêche. La visite d'une délégation marocaine conduite par le ministre de l'agriculture, du développement rural et de la pêche, programmée le 17 janvier 2000 à Bruxelles, devrait être l'occasion de réviser en profondeur les rapports Maroc–Union européenne, et surtout, de renégocier les échanges sur des bases plus équilibrées, donc plus pérennes.

Aussi pour être à la hauteur des perspectives des accords politiques de Barcelone, certains producteurs et organismes européens, comme ils l'ont fait savoir à Seattle face au géant américain, doivent de leur côté tenir compte des spécificités et de la conjoncture socio-économique des pays du sud de la Méditerranée.

5.2. – La dette extérieure du Maroc

Les firmes occidentales, ne parvenant plus à vendre du fait de la chute du niveau de vie, poussent davantage à la consommation par l'octroi de crédits au gouvernement, procédé d'aliénation plus franc que le premier (colonisation). Par ailleurs, l'aide au développement ou le transfert des technologies, accordée par les pays européens, sont fait dans leur quasi-totalité

sous forme de prêts et, ont pour principal objectif l'écoulement des marchandises européennes. Cette « aide liée » fait que ces crédits, mis à la disposition du Maroc, ne peuvent être consommés qu'auprès des entreprises européennes.

Actuellement, la dette extérieure constitue un des principaux obstacles au progrès socio-économique du Maroc. Avec un PNB de 28 milliards de dollars, le Maroc a une dette de 21,2 milliards de dollars. Ce n'est que par le rééchelonnement et grâce à un programme d'austérité des dépenses publiques (la santé et l'éducation en souffrent) qu'il arrive à honorer ses dettes. D'autres pays honorent simplement les services de la dette.

La misère des populations ne fait que grandir alors qu'on affiche en Europe des slogans de démocratie, de stabilité et des droits de l'homme. Cette situation ne semble pas devoir s'améliorer à court terme.

En Afrique y compris le Maroc, les prévisions les plus optimistes en matière de croissance restent en deçà des chiffres prévus, en général. La Banque Mondiale annonce le doublement du nombre des « pauvres » d'ici 2005. Le Maroc qui souffre de plus d'une pluviosité précaire, se trouve aujourd'hui plus démuné que quinze ans auparavant.

La Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) projetant de promouvoir les économies des pays du sud, réglementent les prêts. Ainsi, la tendance globale de ces aides est plutôt orientée à la baisse. D'une part, les pays européens n'ont guère plus les moyens de consentir les mêmes largesses sur le plan financier que par le passé. D'autre part, ces deux organismes financiers internationaux veillent, en posant des conditions draconiennes, au versement de ces aides. Enfin, une certaine prise de conscience se fait sentir dans l'opinion publique ainsi que dans les milieux politiques occidentaux.

Dès 1993, la France commence à revoir sa politique d'aide financière. Depuis, les engagements français sont généralement soumis à l'accord préalable du FMI et de la Banque Mondiale, sachant que le critère économique est nettement privilégié. Dans le même état d'esprit, de nouvelles mesures tendent à se substituer à une aide purement financière dont l'efficacité n'est pas avérée.

5.3. – Naissance d'une nouvelle classe ouvrière

La circulation des hommes et des capitaux à travers les continents provoque une division de la planète, doublée d'un déséquilibre social et démographique. Cette division du monde dessine ainsi deux types de sociétés, géographiquement éloignées mais

complémentaires néanmoins. Les corps sociaux qui accueillent et gèrent le capital se concentrent dans l'une, et leurs prolétariats dans l'autre. Dans les pays riches du Nord, l'illusion de la disparition de la classe ouvrière locale est la contrepartie de leur aveuglement à sa réapparition dans les pays sous-développés. Si ces derniers vivent dans la misère, c'est qu'ils ne jouissent pas des bienfaits de leurs contributions au développement des pays du nord.

On constate aujourd'hui que l'installation des entreprises de textile et de confection au Maroc, dans les années 70, était en fait conjoncturelle, construite avec des capitaux de passage, en quête d'une main-d'œuvre bon marché, sans souci d'implantation ou de financement d'infrastructures durables.

Au tournant des années 80, l'expansion est suivie d'une période de retrait industriel, qui laisse à l'abandon une population croissante ne correspondant plus à la demande de la période précédente. Ces unités de production migrent vers l'Est pour contribuer au boom asiatique, là où la main-d'œuvre est encore moins chère. Le renversement de conjoncture livre à lui-même ce prolétariat en formation. La dégradation de l'emploi et des salaires s'accompagne d'une décadence sociale dangereuse. Elle favorise le travail des femmes, conventionnellement moins payées, aux dépens de leurs époux, puis des enfants, sous-payés davantage, aux dépens de leurs mères.

Le retrait des entreprises étrangères et la chute des investissements entraîne une baisse générale de la productivité du travail, faisant place à une économie sous-équipée. Plus le rendement est faible moins la main-d'œuvre peut être payée et protégée. La classe ouvrière marocaine vit au rythme cyclique du chômage et du salaire précaire.

5.4. – La politique au service des intérêts économiques

Par le biais de la Marche Verte qui a compté 350 000 hommes et femmes, en direction du Sahara occidental en 1975, le Maroc achève son unification. Face à cette marche, la France et l'Espagne, anciens Etats coloniaux, se déclarent favorables aux thèses marocaines. En revanche, l'Algérie qui tient des déclarations neutres durant le processus de décolonisation, change de cap une fois l'administration marocaine en place.

Le problème du Sahara occidental constitue donc une source de discorde entre le Maroc et l'Algérie. Face à un acharnement sans précédent du gouvernement algérien en faveur des indépendantistes, l'Espagne et la France cèdent au chantage politique algérien

compte tenu de l'enjeu économique (pétrole et gaz). Ces deux pays reconnaissent alors le droit à l'autodétermination du peuple sahraoui et ouvrent, à Paris et à Madrid, les bureaux de représentation d'un gouvernement exilé en Algérie. L'Europe sacrifie ainsi le Maroc à cause des intérêts économiques. La France l'avait déjà fait lors de la période coloniale (tracé des frontières), au nom de la sécurité des départements français d'Algérie.

Le ralliement de la politique française aux thèses algériennes s'opère en 1981. Dès son accession au pouvoir, François Mitterrand prend le contre-pied de la politique menée par le président sortant. Face à la lutte de Valéry Giscard d'Estaing contre l'Algérie et le Front Polisario, le président François Mitterrand propose à l'Algérie une relation privilégiée. Ainsi, le nouveau gouvernement accepte les conditions d'Alger concernant les trois problèmes qui, en 1981, constituaient le contentieux entre la France et l'Algérie, à savoir la politique française à l'égard des travailleurs algériens, le Sahara occidental et le projet du gaz.

Cet accord prend en compte une ressource énergétique du tiers-monde échappant au circuit pétrolier maîtrisé par les USA. La France et l'Europe trouvent à la fois une zone d'approvisionnement sûre (22% de la consommation française), avec en échange, la possibilité de débouchés pour leurs productions. De nombreux contrats sont signés en 1982 entre les entreprises françaises – du secteur public ou privé – et l'Etat algérien, impliquant de nombreux domaines (le transport : métro, chemin de fer ; l'aéronautique ; etc.).

Du fait de l'enjeu économique, l'Espagne et surtout la France relèguent au second plan leur devoir d'anciens colonisateurs, à savoir préserver la mémoire des peuples jadis dominés et divisés en zones d'influence. D'autres territoires, comme les enclaves de Ceuta et de Melilia, sont jusqu'à présent sous domination espagnole. Cette dernière procédera-t-elle à leur réintégration à la mère patrie ou, compte tenu d'autres intérêts économiques ou stratégiques, soutiendra-t-elle d'autres indépendantistes ?

6. – L'AGRESSIVITE POLITIQUE ET COMMERCIALE EUROPEENNE

Loin d'être au service d'une harmonisation entre les peuples, la politique est devenue une arme au service de l'économie. Le problème agricole et, en particulier, celui de la pêche dans les eaux territoriales marocaines, illustrent bien cette agressivité qui crée un déséquilibre économique et financier au profit de l'Europe.

6.1. – Les pressions politiques européenne vis-à-vis du Maroc

Le droit de pêche dans les eaux territoriales marocaines, octroyé à la Communauté européenne – une flotte de plus de 570 navires modernes – est la concrétisation d'échanges déséquilibrés au profit de l'Europe. Avec une côte de 3500 kilomètres, le Maroc est incapable de rentabiliser sa flotte de pêche et ses usines de conserves alimentaires par manque de poissons. Le contrat de quatre ans qui le liait à l'Europe a expiré en 1995.

Conscient de l'impact dévastateur de ce contrat sur le milieu marin depuis les années 90, le Maroc a pour objectif de sauvegarder et de préserver les richesses halieutiques sur ses rives atlantique et méditerranéenne, de développer le secteur de la pêche pour qu'il contribue à l'expansion économique et sociale du pays.

C'est dans ce sens qu'il entame des discussions avec l'Union européenne pour faire respecter la période de reproduction biologique de deux mois d'une part, et pour réduire d'au moins 30% les quotas de pêche, d'autre part. Cela provoque une tension politique et entraîne de la part de l'Europe l'arrêt des négociations concernant le protocole global de partenariat.

La reconduction de ce contrat résulte surtout de cette pression politique et de la pression économique exercée par l'Espagne, en bloquant toutes les exportations marocaines par voie terrestre à destination de l'Europe. Le contrat signé le 12 janvier 1996, à Bruxelles, met fin à une brouille de plusieurs mois, menaçant sérieusement l'économie marocaine. Ultérieurement, à l'approche d'une nouvelle échéance, les pressions européennes et surtout espagnoles se feront grandes.

6.2. – La politique de la pêche au Maroc

A l'échéance de 1999, renforcé par la loi internationale sur la mer (article 62) signée en 1995, le Maroc n'accepte plus cet état de fait et refuse la reconduction dudit contrat. Cette politique ferme résulte de la contribution de trois institutions nationales :

- l'Office national des pêches qui, depuis 1996, a défini le nouvel axe stratégique du développement de la pêche côtière et artisanale et l'organisation de la commercialisation des produits de mer (chaîne froide) ;
- l'Institut national de recherche halieutique créé en 1996 engage à partir de 1997 la réflexion sur une stratégie de préservation de cette richesse halieutique ;
- quatre chambres professionnelles, couvrant les grands ensembles halieutiques du littoral, sont invitées à prendre part aux décisions politiques.

Les prévisions du Maroc sont simples : en excluant la flotte de pêche européenne des eaux nationales, ce dernier compte réduire la pression sur les ressources halieutiques, par la même les reconstituer rapidement et augmenter ainsi les prises par les chalutiers marocains.

En effet, les prises de la flotte nationale passent de 850 000 tonnes en 1996 à 780 000 tonnes en 1997. M. Thamy Khyari, ministre de la Pêche, a dit : « *La pêche doit devenir le moteur de la croissance économique du pays. Il faut donc la préserver. C'est pratiquement la seule ressource naturelle du pays après les phosphates. La vision stratégique du secteur des pêches maritimes reposera désormais sur la nécessité de mettre en avant la souveraineté nationale sur les ressources marines ainsi que sur la maximisation des retombées de l'exploitation du patrimoine halieutique. Partant de là, les accords d'association avec l'Union européenne ne pourront en aucun cas être renouvelés sous l'ancienne forme. Ils ont porté trop de tort au Maroc. Cependant, ajoute-t-il, le champ reste ouvert pour toute autre forme de coopération qui ne porte pas sur l'extraction des ressources.* »

6.3. – La pêche au service du développement marocain

Le bilan de l'accord de pêche se révèle négatif sur le plan de l'économie des ressources comme sur le plan social. « *La contrepartie financière totale qui s'élevait à 750 millions de FF payables annuellement, n'a pas contribué à un développement économique et social du secteur des pêches* », rapporte la *Gazette économique (hebdomadaire marocain spécialisé)*. Au contraire, la situation est catastrophique, en raison notamment d'un pillage systématique, sans tenir compte de la quantité allouée des espèces à pêcher et de la période de reproduction. La pêche abondante, il y a une quinzaine d'années, n'est actuellement possible – du fait de la rareté du poisson –, que par des moyens industriels assistés par des localisations électroniques. Il est donc exclu de penser à la négociation d'un nouvel accord de pêche.

Pour améliorer cet état de fait, – en raison notamment de l'accord avec l'Union européenne reconduit en novembre 1995 –, un plan quinquennal est lancé. Il nécessite une enveloppe globale équivalente à 1,6 milliards de FF, dont 405 millions seront destinés à la préservation des ressources halieutiques, 132 millions réservés à la promotion sociale et 1 milliard pour la mise à niveau du secteur.

Les objectifs chiffrés du secteur à l'horizon 2003 tablent sur une valeur ajoutée de 8 milliards de FF avec un taux de croissance annuel de 11%. En 2003, la production visée est de 1,5 millions de tonnes. Le plan projette également la création de 40 000 nouveaux emplois.

Par ailleurs, à court terme, le ministère retient, pour la période 1999-2000, un programme intermédiaire de mise à niveau sociale du secteur des pêches maritimes. Il cible à moyen terme une population de 10 000 personnes, soit environ 10% de l'effectif global des gens de mer en activité. Dans ce cadre, le ministre de l'équipement programme la construction de nouveaux ports et l'aménagement de plusieurs villages de pêche.

Cette nouvelle politique sera soutenue par une législation actualisée des pêches, privilégiant la préservation des ressources et renforçant les instruments juridiques et le contrôle de l'exploitation des stocks centrés sur la surveillance. Pour la première fois, l'aspect environnemental et social est introduit au niveau de la législation. En effet, la place consacrée aux pêcheurs et à la protection des eaux maritimes contre toute forme de pollution est très importante. L'administration prépare aussi la relance du secteur qui devra suivre la fin de l'accord de pêche liant, jusqu'au 30 novembre 1999, le Maroc et l'Union européenne.

Par le biais de la pêche, l'objectif du gouvernement est de faire baisser le déficit budgétaire – de l'ordre de 2,5% – à 1% du PIB, durant le plan quinquennal 1999-2003. Celui-ci prévoit également l'amélioration d'épargne du trésor – de l'ordre de 1,8% du PIB – à 3,9%.

6.4. – La coopération fait toujours l'objet de soupçons

Au nom de la coopération, quelques sociétés européennes s'emploient à réaliser de grands profits commerciaux dans le domaine de la pêche. En 1998, la coopérative maritime Bidasoa propose au ministère des Pêches une coopération scientifique. Il s'agit d'une opération visant à évaluer l'impact biologique de la technique de pêche des anchois au moyen d'un chalutier spécial au profit de l'Institut national de Recherche halieutique.

Or, c'est face à une grave crise financière que cette société nourrit, deux ans durant, l'espoir d'une délocalisation au Maroc. Elle avait accumulé des pertes depuis cinq ans, du fait du Programme européen d'Orientation pluriannuel (POP), qui en est à sa quatrième édition (1997-2002) pour les pays de l'Union européenne et qui a pour objectif principal la réduction de la capacité des flottes dans les eaux européennes. Cette mesure, refusée au Maroc, est indispensable pour maintenir durablement l'activité de pêche.

En proposant cette association, Bidasoa ne visait pas uniquement une coopération scientifique mais bel et bien une affaire commerciale.

Dans son édition du 4 août 1999, l'hebdomadaire marocain *L'Economiste* révèle les dessous de ce projet. « *Quatre paires de chalutiers pélagiques devaient être déplacées au*

Maroc à la fin du mois de mai dernier pour être exploitées », avait-il publié. Et d'ajouter : « Cette opération devait toucher entre autres une trentaine d'unités. La réaction des professionnels marocains ne fut pas moindre, rapporte le journal. Alors que les Européens rivalisent d'ingéniosité pour imaginer des scénarios de rechange pour compenser la réduction de leurs captures, nous leur offrons généreusement nos eaux pour les exploiter. »

Aujourd'hui, après l'annulation de ce projet, la coopérative Bidasoa est mise en liquidation judiciaire par un tribunal français.

Dans ce contexte, le Maroc est appelé à redoubler de vigilance. En effet, la tentation des entreprises européennes de délocaliser leur flotte, est de plus en plus grande. Et, à ce niveau, tous les arguments et habillages de circonstances sont bons pour parvenir à des coopérations.

7. – LA NOUVELLE COOPERATION MAROCO-EUROPEENNE

Cette coopération multilatérale se traduit, avec l'appui de l'Organisation des Nations unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (FAO), par la réalisation de projets concrets visant l'exploitation rationnelle des ressources halieutiques et le développement durable du secteur des pêches.

7.1. – L'exportation des produits de mer marocains en Europe

Le secteur de la pêche au Maroc est devenu fort prometteur. Le développement économique lui est très lié, sur le plan de l'industrie agroalimentaire comme sur le plan de l'exportation. La production halieutique atteint 783 000 tonnes ; celle des autres activités littorales (algues, aquiculture, corail, etc.) s'élève à 95 000 tonnes. L'industrie de la farine et de l'huile de poisson absorbe 357 000 tonnes ; celle de la conserve 142 000 tonnes et la congélation 143 000 tonnes.

7.2. – Coopération européenne dans le domaine de la pêche

A l'initiative commune de la Commission européenne et du ministère des Pêches maritimes, la foire de Casablanca, – ouverte le 27 mai 1997 –, réunit 314 entreprises européennes autour de 94 projets du secteur privé marocain. Cela mène à une meilleure compréhension des problèmes de la pêche et favorise la coopération avec les partenaires

européens dans les domaines de la recherche scientifique marine, la formation maritime et l'industrie de la pêche.

Par ailleurs, le Maroc participe à diverses manifestations internationales, dont la Conférence diplomatique sur la gestion halieutique en Méditerranée tenue à Montpellier en avril 1997 et la Commission internationale pour la conservation des thonidés de l'Atlantique réunie à Madrid en novembre de la même année.

Les exportations des produits de mer marocains en Europe réalisent un chiffre d'affaires de 4 milliards de FF, soit 16% des exportations totales. L'Union européenne est le premier destinataire de ces produits et l'Espagne en constitue le marché le plus important, avec un pourcentage de plus de 50% des exportations en poids et en valeur. L'Allemagne, la France, l'Italie, et l'Espagne absorbent plus de 85% des produits destinés à l'Union européenne.

7.3. – L'Europe face à la crise financière du Maroc

Dans les années 80, le Maroc vit une crise sérieuse qui touche les secteurs de la productivité en général et des échanges économiques en particulier. L'explosion démographique n'arrange pas les choses. Cette crise se trouve aggravée par le poids de la guerre de réunification du Sahara occidental.

En effet, pour faire face aux indépendantistes, le Maroc doit s'équiper en armements pouvant égaler la puissance de feu des armes russes dont l'adversaire fait bon usage. Il recourt à l'endettement extérieur, pas seulement pour s'armer, mais aussi pour moderniser ce vaste désert, – relativement déshérité face aux provinces du nord –, et pallier par là même le chômage grandissant. Sans cet apport, comment faire face aux nouvelles tensions sociales (enseignement, santé, logement...) et politiques (séparatistes) qui vont en s'aggravant et menacent la stabilité du pays ?

Cependant, l'échéance de remboursement des dettes touchant à son terme, les choses ne s'améliorent guère.

Principal créancier du Maroc, l'Europe s'est probablement demandé comment contribuer à l'essor économique afin de garantir le remboursement de ses dettes ? Le rééchelonnement et l'investissement d'une partie de la dette dans des entreprises locales sont la seule solution face à cette crise financière. La situation sociale est jugée très critique. L'écart entre le niveau de vie des pays européens et celui du Maroc va s'accroissant. D'après

les prévisions, l'accroissement des revenus européens sera quatre-vingt fois supérieur à celui du Maghreb, entre 1990 et 2010.

Principal vecteur de l'insertion de l'économie marocaine au sein de l'économie mondiale, l'Europe a entamé des négociations orientées vers la création d'une zone de libre échange à l'horizon de 2015, avec les différents pays de la Méditerranée à tour de rôle. Néanmoins, de nombreux indices montrent que les relations de partenariat envisagées dans le cadre de l'accord de Barcelone en 1995 risquent de se heurter à des obstacles d'ordre structurel.

7.4. – Les objectifs de l'accord de Barcelone

Lors de ces négociations, deux scénarios sont élaborés en ce qui concerne le devenir des pays du sud de la Méditerranée, dont le Maroc fait partie, à l'horizon 2010.

Le premier s'inscrit dans la perspective du décollage économique de ces pays par la création de zones de libre échange entre les deux rives de la Méditerranée.

Le second, en revanche, découle de l'aggravation des tensions existant et des menaces qui se rattachent aux flux migratoires.

Parmi les engagements pris par les signataires de l'Accord de Barcelone, il importe de souligner leurs dispositions à :

- réaliser une zone de libre échange entre l'Union européenne et ses partenaires à l'horizon 2010 ;
- respecter les droits de l'Homme et les libertés fondamentales ;
- coopérer dans la lutte contre le terrorisme, la criminalité et la drogue ;
- développer l'Etat de droit et de démocratie.

Du reste l'Union s'est engagée – au terme de l'accord de Barcelone – à aider ces pays à moderniser leurs structures économiques et sociales, à développer leurs petites et moyennes entreprises. Elle s'est également engagée à encourager des programmes de coopération en direction des populations les plus démunies.

Encourager la stabilité, la coopération et les échanges commerciaux sont donc le fer de lance de cette nouvelle dynamique. Cependant, dans plusieurs travaux, des économistes ont insisté sur les problèmes qui découleront de la création d'une zone de libre échange entre

l'Europe et les pays du Maghreb. Je rappellerai simplement que la création de cette zone ne peut engendrer d'importantes conséquences positives pour ceux-ci que si elle s'accompagne d'un accroissement des investissements directs étrangers dans ces pays et d'un transfert véritable de technologie dans leur direction. Ainsi les promesses de Barcelone paraissent difficiles à tenir. Car l'orientation politique, qui tient compte d'une harmonisation à l'échelle humanitaire, n'est nécessairement pas suffisante face à ce rouleau compresseur qu'est l'économie moderne.

8. – POSITION STRATEGIQUE DU MAROC

Le Maroc est un pays géographiquement favorisé. Cette position lui confère une double vocation : une vocation de mitoyenneté avec l'Europe et une vocation d'ouverture vers l'Océan Atlantique, un grand large aux multiples aspects.

8.1. – La vocation européenne du Maroc

Comme il a été dit dans l'introduction, dès son indépendance, le Maroc choisit le camp européen. Il est actuellement l'un des principaux partenaires méditerranéens de l'Union européenne. Cette dernière absorbe la moitié de ses exportations et fournit près des deux tiers de ses importations. Le Maroc partage avec l'Egypte la première place dans les échanges économiques et financiers. La déclaration de Barcelone du 28 novembre 1995 prévoit la création d'une zone de libre échange vers 2015.

En 1987, feu Hassan II comptait aller plus loin : il présenta une demande à entrer dans la Communauté européenne, sans illusion cependant quant à la suite qui lui sera réservée. Il n'hésita pas à renouveler ce vœu devant le chef de l'Etat français, à l'occasion de la visite officielle de ce dernier au Maroc en 1995.

Le Maroc est désormais une des grandes voies de passage pour le gaz algérien. En effet, depuis 1998, un gazoduc transporte le précieux produit en Espagne et au Portugal, en attendant d'atteindre la France.

L'interdépendance entre le Maroc et l'Europe du sud-ouest concerne évidemment, et au premier chef, les questions stratégiques. La quinzaine de kilomètres qui les sépare n'est qu'une mince barrière. A la limite, il ne serait pas exagéré de décrire le Maroc comme un gigantesque porte-avions ancré au flanc sud de l'Europe. Par ailleurs, l'Otan a beau s'étendre,

il est impératif pour ses membres de ne subir aucune sorte de menace qui viserait l'extrême pointe sud de l'Europe. De ce côté, et sans la moindre restriction, leur sécurité est assurée

Le Maroc, point de passage obligé sur une voie maritime d'importance capitale, est au cœur d'événements majeurs dans l'histoire de ce siècle, notamment au cours de la Seconde Guerre mondiale. Il est aussi un élément incontournable dans le face-à-face entre l'Orient et l'Occident. Au Maghreb, le Maroc est, avec l'Algérie, le pays qui a le plus de poids, et l'équilibre politique de la région dépend beaucoup de sa contribution.

A) Le Maroc a besoin de l'Europe

Dans les quatre termes d'échange politique, économique, social et écologique, le Maroc et l'Europe sont complémentaires.

- 1) Le Maroc a clairement montré sa capacité de créer une situation démocratique stable. Cependant, quarante-cinq ans après son indépendance, l'Europe reste pour lui, du point de vue politique, une source d'inspiration dans la modernisation de son système gouvernemental.
- 2) L'économie du Maroc, pays du tiers-monde est, dans une large mesure, encore traditionnelle. Assujetti à des variations climatiques où la sécheresse peut rendre le pays quasiment dépendant des importations de céréales, le Maroc a encore besoin des entreprises européennes sur le plan hydraulique et infrastructures. Par ailleurs, le tourisme, classé comme facteur de développement prioritaire, mise beaucoup sur le touriste européen.
- 3) La contrainte sociologique la plus importante au Maroc est le chômage de sa jeunesse. Le manque d'emplois, les qualifications insuffisantes sont les conséquences d'un manque de maîtrise de la démographie. L'Europe, surtout la France et l'Espagne, anciens colonisateurs, sont censés pallier ces inconvénients en s'en occupant soit directement en investissant sur place, soit en régulant le flux de l'immigration sur leur propre territoire.
- 4) Le besoin qu'éprouve le Maroc dans le domaine écologique est le manque dans la recherche médicale et la protection des écosystèmes naturels, à savoir la préservation des sols, de la faune et de la flore.

B) L'Europe a besoin du Maroc

De manière symétrique, l'Europe a besoin du Maroc pour des raisons également politiques, économiques, sociologiques et écologiques.

- 1) Quinze kilomètres seulement séparent le Maroc de l'Europe. L'Europe craint la montée de l'intégrisme et de l'immigration. Elle cherche donc à conforter la sécurité de ses frontières. Devenu le pionnier africain dans les réformes politiques et aussi économiquement prometteur, le Maroc peut jouer un grand rôle dans la modération des mouvements religieux par son rayonnement culturel, et dans le filtrage du flux migratoire par sa position de zone tampon. Le Maroc a su mettre au service de son rayonnement international la valeur de ses illustres soldats, aussi bien à Verdun, plus tard à Cassino et en Alsace et, actuellement, au sein de la force des Nations unies.
- 2) Après le continent nord-américain, l'Europe est saisie par un phénomène économique majeur : l'accroissement irrépressible de la consommation. Cette élévation du niveau de vie et de la course à la croissance provoque conséquemment des besoins en matières premières. Si l'exploitation de certaines reste délicate – celle de l'uranium et de schistes bitumineux entre autres –, la croissance de la demande européenne la rend économiquement indispensable.
- 3) Influencé par la culture européenne qu'il fait cohabiter avec sa propre culture arabo-africaine, le Maroc synthétise une culture de tolérance et de solidarité sociale, qui se manifeste par le sens de l'appartenance à un groupe, la communication interpersonnelle, la fête, les valeurs familiales, et une vie religieuse en accord avec le monde extérieur. Ainsi, le Maroc possède ce que l'Europe a pratiquement perdu. Aussi paradoxal que cela puisse paraître, ce mode de vie sera sans doute celui de la jeunesse européenne de demain. L'Europe a besoin de régénérer ses règles sociales qui s'épuisent progressivement.
- 4) L'Europe, vu de satellite, présente déjà des zones d'urbanisation continue. Elle a besoin d'espaces. Par son infrastructure touristique, le Maroc peut lui offrir cet espace avec ce qu'il comporte d'évasion et de naturel. Tous les paysages ruraux européens sont façonnés par la main de l'homme, contrairement au Maroc où la nature a pris le dessus sur une faible industrialisation. Par ailleurs, l'espace aérien

européen devenu trop encombré, l'aviation militaire peut trouver des créneaux d'entraînement au sud du Maroc moins peuplé .

Cependant, la priorité étant donnée au pays de l'est, et aucun engagement n'ayant été pris par l'Europe, ces échanges paraissent diminuer au profit des Etats-Unis et des pays asiatiques(la Chine le Japon et l'Inde).

8.2. – Le Maroc s'ouvre sur l'Atlantique

N'ayant pas réussi à s'ancrer à l'Europe, le Maroc cherche à réactiver son ancienne alliance avec l'Ouest. En effet, il avait été l'un des premiers à reconnaître l'indépendance des Etats-Unis d'Amérique (USA). Dès 1887, un traité de commerce bilatéral avait été conclu entre les deux pays. Dernièrement, ont été signés à Marrakech les accords du GATT, si importants pour l'avenir du commerce international. Faut-il voir dans ce choix l'empreinte d'une attention particulière de Washington, –principal signataire des accords –, à un partenaire de grande importance, du moins en apparence ?

Depuis la récupération du Sahara occidental, un immense espace maritime s'ajoute à l'espace terrestre. Le Maroc dispose de 3500 kms de littoral sur la Méditerranée et l'Atlantique, qui en font, avec la Somalie et l'Afrique du sud, l'un des grands Etats côtiers de l'Afrique. De surcroît, c'est l'un des rivages les plus poissonneux de la planète. M. Marc Bounnefous, ambassadeur de la France dit : « *Sa probable accession au rang de puissance maritime, la seule en Afrique occidentale, sera, à coup sûr, un élément important à prendre en compte.* »

En tout état de cause, ce qui paraît le plus manifeste, c'est la volonté du Maroc de se rapprocher des Etats-Unis. De leur côté, ces derniers veulent s'assurer un allié fort dans leur stratégie en Afrique du nord et au Moyen-Orient, et ce, particulièrement depuis la formation de la *Rapide Deployment Force*, qui cherche à utiliser le territoire marocain comme tremplin dans le long trajet séparant le continent américain du Moyen Orient. L'accord de défense concrétise l'étroitesse des relations en matière de coopération militaire. Par ailleurs, la NASA a déjà équipé certains terrains d'aviation marocains, retenus comme terrains secondaires pour la navette spatiale.

Outre les considérations stratégiques, il est certain que les USA entendent valoriser le rôle politico-diplomatique du Maroc, qui peut avoir une fonction « médiatrice » fondamentale en Afrique comme au Moyen-Orient.

9. – LES RELATIONS FRANCO-MAROCAINES

Le Maroc et la France ont des relations privilégiées. Au-delà de l'interdépendance économique et de la coopération scientifique et technique, des racines culturelles et historiques rapprochent ces deux pays.

9.1. – Des relations humaines denses

Selon le ministère des Affaires étrangères marocain, 860 000 Marocains vivent en France. Cette communauté représente 12% de la population active étrangère. Chacun peut mesurer l'importance de ces hommes et femmes dans le fonctionnement de l'économie française. 28 000 Français vivent au Maroc. Cette communauté se compose d'expatriés pour l'essentiel. Le secteur public marocain emploie, à peu près, quelque 2 700 Français, principalement dans l'enseignement. 500 000 Français visitent le Maroc chaque année. Ils constituent le groupe le plus important de touristes étrangers.

9.2. – Des relations économiques multiformes

La densité des échanges économiques reflète le rôle de locomotive que tient la France dans les relations économiques et financières du Maroc.

Pour les échanges commerciaux, la France détient 26% des importations et 36% des exportations marocaines. Elle demeure, et de loin, le premier fournisseur et le premier client. Le Maroc est le deuxième partenaire commercial de la France hors OCDE, après la Chine.

Du point de vue financier, la France est le premier investisseur étranger au Maroc. Sur les vingt premiers groupes français, quinze sont représentés dans le pays. Au total, cinq cents filiales d'entreprises françaises sont implantées dans le Royaume, sans compter celles appartenant à des Français installés définitivement.

Pour ce qui est de l'aide au développement, la contribution de la France représente 51% de l'aide publique réunie par le Maroc, sa part dans les financements communautaires comprise. C'est ainsi qu'après la réforme des procédures d'aide française en 1998, le Maroc est l'un des rares pays à pouvoir bénéficier à la fois des aides consenties par le canal de l'Agence française de Développement (AFD : 350 millions de francs),

par l'agence française des études en amont et de garantie de projets (FASEP : 200 millions de francs) et enfin par la Réserve Pays Emergents (200 millions de francs).

S'ajoute à cela la contribution de la France, dans le cadre du Club de Paris, pour aider le Maroc dans son effort de désendettement : la plus connue est sans doute la conversion de dette en investissement, qui a permis de traiter, rapporte *la Gazette du Maroc*, 2,4 milliards de francs de créances françaises ré échelonnés, et d'inciter par là même d'autres pays créanciers à utiliser ce mécanisme.

L'Espagne a ainsi consenti à convertir 0,5 milliard de francs, l'Italie s'apprête à faire un effort analogue.

Il faut aussi citer l'aide au refinancement de la dette la plus onéreuse. En effet, la France a non seulement plaidé la cause du Maroc auprès de ses partenaires du Club de Paris, mais elle a également consenti, entre 1996 et 1999, via l'AFD, deux opérations de garantie qui ont permis au Maroc d'emprunter à des conditions plus avantageuses pour rembourser, par anticipation et sans pénalités, les dettes contractées aux taux d'intérêts les plus élevés.

9.3. – Une forte coopération culturelle

Le Maroc est le poste français le plus important à l'étranger dans le domaine culturel. Le réseau très dense des établissements français permet d'accueillir près de 18 000 étudiants, aux deux tiers marocains, le reste est à majorité africaine.

En 1999, cette coopération culturelle s'exprime de façon particulière par *Le temps du Maroc en France*, qui symbolise les liens étroits d'amitié et de partenariat existant entre les deux pays.

Par l'affluence des étudiants africains dans ses universités, le Maroc contribue au rayonnement de la francophonie dans ce continent.

Conclusion

La richesse des pays européens a pu être construite par des échanges commerciaux très avantageux. Le Maroc, voisin immédiat, pourrait être considéré comme un partenaire économique et culturel à part entière.

Le Maroc est à la fois séduit et inquiété par ces puissances. Cette poussée impérialiste résulte de l'industrialisation et des besoins en matières premières, en plus de la certitude que l'Europe avait une action civilisatrice à conduire. L'ignorance de la culture locale des uns, l'isolationnisme induit par l'agression des autres, ont conduit les deux communautés-européenne et marocaine- à vivre côte à côte sans se connaître ni échanger des valeurs.

La maîtrise de la technologie par les pays du nord a fait que le Maroc est presque complètement voué à la production du secteur primaire : agriculture et minerais. Mais les prix de ces mêmes matières premières sont contrôlés par les pays occidentaux. Selon un rapport de l'ONU un "panier" d'exportations africaines ne valait en 1990 plus qu'un tiers de ce qu'il valait en 1980. Par ailleurs l'agressivité commerciale européenne, les pressions politiques des Etats au profit de leurs entreprises ont fortement déséquilibré les échanges.

Les banquiers européens, capitalistes, dont le postulat de rationalité est la recherche du maximum de profit, poussent les différents gouvernement à emprunter. Certains emprunts, utilisés pour des projets inadéquats, ont été réalisés à des très forts taux d'intérêts. Alors débute un cycle infernal : le pays réemprunte pour rembourser et, bien qu'il rembourse, la dette extérieure s'accroît.

Vu la situation sociale actuelle, refuser d'annuler la dette ou au moins l'atténuer, refuser de revoir le système des échanges commerciaux, équivaut à un refus de porter assistance à une personne en danger. Le projet de Barcelone, conscient de la crise, et partant du principe de protéger le confort européen, met en œuvre un marché régional de libre échange qui vise à assurer toujours l'écoulement des produits des entreprises européennes et de surcroît fixer le flux migratoire.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES :

Geopolítica y Strategia, Université de Saragosse, 1965 pp.7-44

Ténière BUCHOT, *Pour une nouvelle alliance Afrique/Europe*, 1992.

Said TANGEOUI, *Les entrepreneurs marocains*, Paris, Karthala, 1993.

Autonomous Policy Making by International Organisation, Edition Routlge,1998.

PRESSE ET MAGAZINES :

Saida RARHAL SIDHOUM (chercheur), « *La culture musulmane dans la société française* ».

Maroc Hebdo Journal marocain (consulté sur Internet).

Gazette économique Hebdomadaire marocain indépendant (consulté sur Internet).

REVUES :

Jeune Afrique

Nouvel ordre économique, Bernard RAVENEL, « *La France en Méditerranée* ».

SOMMAIRE

Introduction	4
1. – HISTORIQUE	6
1.1.– Géographie et populations	6
1.2. – Les différentes dynasties de l'Empire	6
2. – LA DECOLONISATION	8
2.1.– L'indépendance inachevée	8
2.2. –Maintien de la vision coloniale espagnole	8
3. – UNE DIFFERENCE IDENTITAIRE NON PERÇUE COMME RICHESSE	10
3.1. – L'impact de la colonisation dans la société marocaine	10
3.2. – Évolution de l'islam sunnite	11
3.3. – Interprétations modernes des enseignements religieux	12
4. – L'ISLAM PERÇU COMME UN FACTEUR DE GUERRE PAR L'EUROPE	14
4.1. – L'islam, nouvel ennemi potentiel	14
4.2. – Le terrorisme, synonyme de musulman	14
4.3. – Les Marocains sont des musulmans et non des islamistes	15
4.4. – L'évolution de la démocratie au Maroc	16
5. – INEGALITES DANS LES ECHANGES ENTRE LE MAROC ET LES PAYS DE L'UNION EUROPEENNE	18
5.1. – Evolution des échanges agricoles entre le Maroc et l'Union européenne	18
5.2. – La dette extérieure du Maroc	20
5.3. – Naissance d'une nouvelle classe ouvrière	22
5.4. – La politique au service des intérêts économiques	23
6. – L'AGRESSIVITE POLITIQUE ET COMMERCIALE EUROPEENNE	25
6.1. – La pêche et la pression politique européenne vis-à-vis du Maroc	25
6.2. – La politique de la pêche au Maroc	26
6.3. – La coopération fait toujours l'objet de soupçons	27
6.4. – La pêche au service du développement marocain	26
7. – POSITION STRATEGIQUE DU MAROC	31
7.1. – La vocation européenne du Maroc	31
7.2. – Le Maroc s'ouvre sur l'Ouest	34

8. – LA NOUVELLE COOPERATION MAROCO-EUROPÉENNE	36
8.1. – Coopération européenne dans le domaine de la pêche	36
8.2. – L'Europe face à la crise financière du Maroc	37
8.3. – Les objectifs de l'accord de Barcelone	38
9. – LES RELATIONS FRANCO-MAROCAINES	39
9.1. – Des relations humaines denses	39
9.2. – Des relations économiques multiformes	39
9.3. – Une forte coopération culturelle	40
CONCLUSION.....	41
BIBLIOGRAPHIE	